

dans son volume, mais très inférieurs à ces *Vibrations* dont je ne peux vous donner l'analyse, puisque chaque page est une œuvrette spéciale et qui demande à être savourée doucement, comme un délicieux objet de luxe. M. Georges Goffin sera un de nos meilleurs écrivains — veuillez retenir ce que je vous dis là. C'est un plaisir pour moi de copier une de ses pages, et ce sera un plaisir pour vous de la lire : sa prose remplacera avantageusement la mienne...

*Si elle venait...*

Si elle venait m'apporter l'inespérée joie de sa présence..., si elle venait, ce serait un des jours les plus beaux de ma vie.

Ce serait en novembre, une après-midi sombre où la pluie sévirait. La chambre qu'elle ne connaît pas serait toute parée pour la recevoir et l'accueillir. Des fleurs orneraient les coupes de leur blancheur parfumée, des lumières discrètes, les rideaux bien tirés et la porte bien close sous la portière lourde. Je l'attendrais, ému, elle entrerait, simple ainsi qu'autrefois, blonde comme autrefois, belle plus qu'autrefois. Elle entrerait, un peu essoufflée, toute rougissante, et je me hâterais de lui prendre la main ; je la remercierais d'être venue et je m'étonnerais de ma voix très voilée. Après avoir un peu regardé autour d'elle, en souriant, elle s'assiérait dans un fauteuil et parlerait.

Nous rappellerions le passé, nos lettres, nos promenades dans les bois ; alors, dans une profonde émotion, je redirais tout bas notre premier baiser, un joli matin clair, sur le bord de la route ; son effroi si vite apaisé, puis la confiance charmante de son bel abandon.

Au souvenir tendrement évoqué nous nous troublerions, et je m'approcherais d'elle ; je me coucherais près de ses petits pieds, je lui demanderais pardon de toutes nos fautes, de notre oubli si long, de ces choses plus fortes que nous, qui nous ont séparés.

Un long silence, elle n'oserait pas me répondre, j'entendrais son cœur battre violemment, sa respiration haletter. Je poserais ma tête sur ses genoux en regardant ses yeux ; alors, je lui prendrais la taille, j'inclinerais son visage vers mes lèvres, et nous renouerions, en un baiser, nos amours si lointaines.

Je me lèverais impétueusement, plein de joie, plein d'ivresse, et je l'emporterais sur le lit, à l'ombre des rideaux... puis un peu alanguis, nous ne parlerions pas, et je ferais le thé. Silencieux et doux, je m'occuperais à toutes ces petites besognes machinales ; l'eau chanterait dans le samovar dont la claire flamme illuminerait le visage de l'amante songeuse.

Nous boirions à la même tasse et nos lèvres gourmandes se rencontreraient le plus souvent possible, et ce serait une dinette adorable, dans la chambre tiède et tranquille... si elle venait.

Ne vous semble-t-il pas que vous venez vous-même de faire cet amour de rêve ? C'est bien le propre des bons écrivains, de réveiller ainsi dans le cœur de chacun d'obscures sensations souvent entr'aperçues, mais jamais exprimées. On se dit : « c'est bien ça » ...

*O. Thyry.*

ooo

**Myrrha** par M. Edmond DOUMONT (une brochure, Tamines). — Une nouvelle histoire de Graziella, très embourgeoisée et devenue un tantinet simpliste. L'auteur n'est pas encore très adroit à dénouer une intrigue — mais c'est un défaut dont on se corrige.

Il conte simplement et sincèrement, il observe avec amour et justesse les petites gens de son village — et ce sont d'appréciables qualités. Mais pourquoi diable donner à une paysanne wallonne ce prénom aux consonances orientales ? Une héroïne n'est pas plus intéressante parce qu'elle porte un nom exotique et il y a beau temps que le poète a dit :

« Le plus beau nom du monde est celui de Marie »

**Mon Village**, par Léon-Marie THYLIENNE (une plaquette, Liège). — En des vers rapides — faut-il dire rapides ou négligés ? — M. Thylienne dessine des tableaux qui ne sont pas sans charme. Peut-être a-t-il le tort de terminer parfois ses descriptions par des réflexions prud'hommesques :

« Le temps passé ne revient plus »

et de forger d'inutiles néologismes, comme « *morsurer* » qui ne dit rien de plus que « mordre ».

**Le Mobile désir**, par M. Albert CALAY (une plaquette, Liège). — Ces poèmes s'épigraphient de quatre vers de Louis Thomas, quatre vers en demi-teintes, qui chantent mezza-voce la grise douceur des choses déjà vues :

L'on me dira : Pourquoi chanter  
De si vieilles romances ?  
O mon ami, la fleur des prés  
Refleurit toujours blanche.

Et l'on songe à la volupté ressentie à retrouver des beautés aimées autre fois. Et l'on songe au vers de Verlaine :

« Et qui n'est chaque fois ni tout à fait la même  
Ni tout à fait une autre... »

... Mais que nous voilà loin des vers de M. Calay... Les épigraphes sont parfois dangereuses.

**Les Sanglantes**, par M. Henry MAASSEN. (une plaquette, Mons et Paris). — M. Henry Maassen s'efforce d'imiter Verhaeren, et malgré cela il produit parfois des poèmes qui ne sont pas dénués de mérites. Mais on

le sent si bien peiner, torturer sa pensée! — C'est pour lui un plaisir visible lorsqu'il a trouvé l'occasion de placer un très long adverbe ou une tournure flamande :

« Ils sont que je connais deux villages maudits... »

Et il est fier de sa trouvaille! C'est dommage, car je suis certain qu'avec un peu moins d'affectation M. Maassen nous donnerait des poèmes, peut-être moins amusants, mais auxquels nous prendrions plus d'intérêt.

**Au gré des Heures**, par M. Adolphe DEJARDIN (une plaquette, Liège). — Ce poète-ci n'est pas « verhaerenien » mais il nous dit, à voix très douce, des choses charmantes. Ses vers ne sont pas encore tous d'une originalité transcendante mais il trouve souvent des expressions très jolies, des images comme celle-ci :

« Dans le trou profond de ma peine,  
Je me couche en rond..... »

Et il a des vers discrets et nuancés qui sont très beaux. En voici quelques uns :

« Vos lèvres pures ont des mots lointains et vagues  
Où mon cœur n'ose pas découvrir des aveux,  
Et vous restez souvent à regarder vos bagues,  
Muette, vous berçant d'un songe bienheureux.

Ma douce, gardez cette exquise nonchalance  
Et les mots vaporeux qui savent m'apaiser,  
Et restez là, toujours.. Ecoutez, le silence  
S'apprete à recueillir votre premier baiser ».

O. T.

## VARIA

**Pour la décoration de l'église d'Hastière.** — On se souvient de l'article que publia dans la revue *Durendal*, en octobre 1908, M. MAURICE DES OMBIAUX, à propos de l'église d'Hastière. Il y montrait comment cet admirable édifice était un centre de légende et de poésie, et souhaitait qu'on fit un monument d'art wallon, de ce temple « surgi du fond des âges, qui apparaît au seuil de notre pays, comme une vigie de la conscience wallonne, comme le mémorial de nos plus vieilles traditions ».

Et pour y résumer tout l'art, toute l'histoire légendaire et religieuse

de la Meuse, il projetait d'en faire décorer les murs par notre collaborateur AUGUSTE DONNAY, qui y évoquerait entre autres l'histoire de saint Walhère, dont Hastière fut le théâtre. Pour justifier le choix du peintre il finissait son article par ces lignes :

« S'il n'a pas en Belgique toute la notoriété qu'il mérite, AUGUSTE DONNAY est néanmoins un grand artiste. Il en est peu qui aient comme lui le sens architectural du paysage. Par là il est bien de sa contrée, toute de monts, de vaux et de rochers; de sa race, la nôtre, qui bâtissait sur le roc avec une élégance que l'on ne retrouve plus. Dans chacune de ses toiles, on respire une atmosphère de conte ou de légende; chacun de ses tableaux est beau comme une fable. Il nous a montré la Vierge et saint Joseph dans la vallée de l'Ourthe, en route pour Bethléem...

» Il n'est pas hasardeux de dire qu'il a créé un paysage nouveau avec une émotion inédite en peinture (1).

» Donnay poursuit une figure idéale qui se confond avec l'âme même de la terre natale. C'est, en somme, cette âme légendaire et religieuse qui, seule, l'inspire.... Le sens folklorique est si marqué chez lui qu'il est impossible d'évoquer une représentation graphique de nos traditions wallonnes sans penser à l'art de Donnay... »

Et le romancier wallon se demandait si ce projet resterait un rêve...

Ce rêve est sur le point de devenir une réalité. Tout au moins quelques artistes ont entrepris de le faire entrer dans la voie de la réalisation. Ils estiment que la vraie place des œuvres d'art n'est pas dans les musées, mais dans les édifices où elles peuvent participer à la vie du peuple, au milieu des paysages dont elles traduisent l'âme et l'esprit. Ils se sont formés en comité et invitent aujourd'hui le public à les seconder.

Si tous les amateurs d'art, si les pouvoirs publics, si les fervents des traditions wallonnes, si tous ceux qui, pour avoir passé à Hastière, ont senti dans la vieille église palpiter l'âme du pays mosan, veulent se joindre à eux, nous pourrions peut-être inaugurer bientôt le monument le plus émouvant et le plus complet qu'on puisse destiner à célébrer l'idéal de la Wallonie.

Le projet a d'ailleurs rencontré partout où l'écho s'en est fait entendre un accueil bien encourageant et bien sympathique : qu'il nous suffise d'indiquer ici, parmi ceux qui ont exprimé au Comité leur bienveillance, S. E. le cardinal MERCIER, Mgr l'évêque de Namur, M. le ministre

(1) C'est aussi l'opinion qu'ont émise les critiques de la superbe exposition que DONNAY vient de faire à Liège de ses peintures de paysages de l'Ourthe.

RENKIN, M. EMILE VERHAEREN, M. EDMOND PICARD. De si hautes et si diverses approbations sont évidemment pour l'entreprise un gage de succès.

Le Comité a pour président M. HENRY CARTON DE WIART. Il se compose de MM. FRANZ ANSEL, THOMAS BRAUN, OSCAR COLSON, l'abbé CUYLITS, EDMOND DE BRUYN, MAURICE DES OMBIAUX, ARTHUR DAXHELET, LOUIS DELATTRE, HENRI DAVIGNON, GEORGES DOUTREPONT, MAURICE DULLAERT, DOM BRUNO DESTREE, FIERENS-GEVAERT, IWAN GILKIN, ARNOLD GOFFIN, ADOLPHE HARDY, HUBERT KRAINS, VICTOR KINON, l'abbé MCELLER, EDOUARD NED, EDMOND PICARD, FERNAND SEVERIN, HUBERT STIERNET, EMILE VERHAEREN, FIRMIN VAN DEN BOSCH, GEORGES VIRRÈS. Il a pour secrétaire M. PIERRE NOTHOMB, pour secrétaires adjoints MM. JOSEPH BOSERET et PAUL RENKIN.

Le Comité ouvre dès aujourd'hui une souscription. Nous ne doutons pas de son succès. Les dons peuvent être envoyés à la direction de *Wallonia*; au secrétaire du Comité, 37, rue de Naples, à Bruxelles, ou à l'un des secrétaires adjoints.



## Enquête de "Wallonia",

sur la néerlandisation de l'Université de Gand  
et sur le mouvement flamingant

DIRIGÉE PAR

**M. Fernand MALLIEUX**

Avocat près la Cour d'appel

Professeur à l'École des Hautes-Études, à Liège

### Notre Circulaire

En date du 20 janvier dernier, la circulaire suivante a été adressée aux abonnés de *Wallonia* et, en général, aux principaux intellectuels belges attachés à la langue française. (1)

*Monsieur,*

*Le 19 Octobre dernier, lorsque l'Université de Gand rouvrit solennellement ses cours, un haut magistrat répondant en flamand au discours français du Recteur, demanda que cette Université devint flamande.*

*A Gand même, des protestations s'élevèrent aussitôt, éloquentes, contre un projet qui créerait entre les classes éclairées de notre pays le fossé — l'abtme — qui sépare déjà les couches populaires.*

*On pouvait croire que les paroles de M. Seiffert n'éveilleraient nul écho : des hommes politiques n'ont pas craint de les reprendre, et de conclure pour le triomphe de la cause flamande un bruyant cartel.*

*Une volonté tenace poursuit donc l'aimable clarté française. Il s'agit pour elle de supprimer un centre de pensée latine, d'éloigner des grands courants scientifiques les jeunes gens qui cherchent une culture supérieure, de sa nature européenne.*

(1) [L'apparition du présent numéro a été retardée par la grève des typographes liégeois. C'est pour le même motif, que nous avons dû changer de caractères pour l'impression de ce fascicule. Nous prions nos abonnés de bien vouloir, en égard au cas de force majeure, excuser ce manquement à nos traditions. Le retard, toutefois, a permis à notre collaborateur M. Mallieux d'accueillir encore les réponses parvenues après la date fixée pour la clôture de l'enquête; et ainsi, d'un grand mal, il a pu résulter quelque bien.

Aussitôt que l'imprimeur a été en situation de commencer son travail, la composition et l'impression ont dû, vu l'urgence, se terminer en dix jours. Dans ces conditions, il eût été impossible à quiconque d'assumer la responsabilité d'une édition parfaite. La hâte imposée par les circonstances n'a pas permis d'éviter maintes coquilles, ni laissé le temps de les corriger. Pour cela encore, on vaudra bien nous excuser. — N. D. L. R.]

*Les flamingants ne s'arrêtent point là.*

*Ils préparent la haine de race, prélude de la guerre civile, à moins que nous ne consentions à la déchéance de notre mentalité.*

*Nous n'envisageons qu'avec angoisse la lutte qui nous attend.*

*A tous ceux qui aiment la tradition latine, à tous ceux qui veulent participer à la culture universelle en étudiant les grandes œuvres dans une langue comprise partout et une littérature enrichie par toutes les nations, il appartient de sauvegarder la chance d'avoir un enseignement supérieur français que possède encore la Belgique, afin que de plus en plus, pour les travaux supérieurs de l'esprit, nous communions avec la grande république des lettres sur le territoire de laquelle passent toutes les routes de la pensée, plus claires et plus fleuries.*

*WALLONIA, libre d'attache politique, rebelle à toute coterie régionale, revue scientifique et littéraire, entreprend une enquête sur les menaces flamingantes.*

*Nous adressant à tous ceux qui veulent sauvegarder en Belgique la civilisation latine et le droit des Belges wallons, et qui entendent, néanmoins, comme nous, respecter les droits légitimes de nos compatriotes flamands — nous leur demandons d'écrire pour nos lecteurs leur avis sur les entreprises annoncées contre notre langue.*

1. Convient-il de supprimer en Belgique une Université française ? de créer une Université flamande ?

2. Quelles mesures convient-il de prendre pour arrêter la lutte sans merci poursuivie dans le pays entier contre le français et contre la race wallonne ?

*Nous serions heureux, Monsieur, de publier votre réponse, et nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir nous l'envoyer avant le quinze de février.*

*Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.*

*F. Mallieux,*

\* \* \*

Nous publions ci-après, suivant un classement sommaire et en observant l'ordre alphabétique sans souci de l'ordre de réception et de la nuance des opinions, les réponses que nous avons reçues directement.

Quelques-unes, tel l'article de M. Edmond Picard, nous sont parvenues par la voie de la presse. Sur l'initiative de leurs auteurs, elles ont bénéficié, pour le bien des opinions exposées, de la publicité étendue que ces écrivains ont eux-mêmes préférée. Il devenait, en conséquence, pour ainsi dire superflu d'en donner ici la réimpression.

Quant aux réponses des personnes qui, pour des raisons diverses et également respectables, désiraient garder l'anonymat vis-à-vis du public, il nous a paru nécessaire de les réserver complètement.

Nous remercions vivement ces correspondants et tous les autres en général, pour la confiance qu'ils nous ont marquée, et pour l'honneur fait à la Revue qui nous a chargé de cette enquête.

F. Mx.

## I

### Opinions flamandes

M. Albert Devèze

avocat près la Cour d'Appel, Bruxelles  
député suppléant.

Je comprends, sans les partager, les inquiétudes qui vous ont inspirées la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Un péril immense menace, selon vous, notre patrie. Vous redoutez, pour l'esprit dont elles s'inspirent autant que pour la forme dans laquelle elles se traduisent, les revendications « flamingantes ». Elles tendent, à votre sens, à un double but : éliminer de notre centre intellectuel, en même temps que l'usage de la langue française, la culture latine ; — poursuivre contre la Wallonie l'assouvissement d'une haine de race, susceptible de nous conduire un jour à la guerre civile. Le mouvement d'opinion en faveur de la création d'une Université flamande vous apparaît comme une manifestation actuelle et aiguë de cet état d'esprit. — Convaincu du danger imminent, vous donnez l'alarme. Vous entendez, avant qu'il soit trop tard, organiser la résistance. Et celle-ci, dans votre pensée, doit avoir pour résultat de sauvegarder en Belgique la civilisation latine, et d'autre part, d'assurer le respect des droits légitimes tant des Belges Wallons que des Belges Flamands.

Ce résumé de votre thèse m'était nécessaire. Nous sommes d'accord en effet sur le résultat à obtenir : le respect des droits légitimes de chacun. C'est déjà beaucoup. Je vous surprendrai sans doute davantage — connaissant personnellement et appréciant les hommes qui, tel Louis Franck, sont les porte-paroles autorisés du peuple flamand — en disant qu'ils sont aussi en complète communauté d'idées avec vous sur ce point. Et cela permet d'éliminer du débat la plupart de vos inquiétudes.

La culture latine n'est pas menacée. Il n'est personne qui songe à commettre cet acte abominable, qui consisterait à bannir du sol belge et l'art français, et la pensée française, et tout ce que cela comporte de beauté, de générosité, de chevalerie, d'esprit d'initiative et de découverte. Comme beaucoup de nos compatriotes, bien que n'étant pas wallon, je suis d'origine française très proche, puisque mon grand-père paternel, officier français, devint officier belge après l'expédition du maréchal Gérard. Je ne suis donc pas suspect de faire parade de sentiments faciles, lorsque je dis ici mon admiration et mon affection profondes pour la France.

Cependant, tout en désirant voir maintenir et même développer en Belgique, tout ce qui nous rattache à la culture latine, je ne suis pas hostile à ce que la culture germanique exerce chez nous son influence. L'art allemand a produit des chefs d'œuvres que j'admire. Pour ne citer que cet exemple, Goethe et Schiller ont écrit des choses admirables : il est utile qu'elles soient connues. La littérature scientifique allemande est la plus considérable du monde. Si la mentalité allemande a moins d'éclat, dicte moins la sympathie que la mentalité française, encore pouvons-nous y puiser des qualités que le français ne possède peut-être pas toujours à un assez haut degré : je nomme la ténacité, l'esprit de suite, la puissance de réalisation.

Je m'explique même la splendeur de l'œuvre accomplie en quatre-vingts années par notre petit peuple — devenu économiquement une puissance formidable — par le fait qu'il est un peuple « métis » ; que, placé aux confins de deux races, joignant les qualités contraires qu'elles possèdent, il est merveilleusement armé pour le *struggle for life* des nations : qu'ainsi le vrai patriotisme consiste pour lui à combler l'abîme que creusent les haines de race, pour se constituer un patrimoine par toutes les richesses que l'une et l'autre lui apportent.

J'arrive ainsi logiquement à vous dire — d'une part combien la séparation administrative, dont il a été parlé déjà, serait funeste pour l'avenir de la Belgique et spécialement pour la Wallonie — d'autre part quel crime de lèse-patrie serait tout acte tendant à l'oppression de l'une de nos races par l'autre.

Or, je pense qu'il y aurait oppression de la Wallonie, violation du droit des Belges wallons, le jour où l'on entendrait contraindre ceux-ci à sacrifier à la connaissance du flamand celle du français ; le jour où on les administrerait, jugerait, commanderait en flamand ; le jour, où ils ne trouveraient plus, dans leur pays, le moyen d'acquérir à tous les degrés — primaire, moyen, supérieur — celle des deux cultures qui a leurs préférences et qui répond le mieux à leurs aspirations.

Ceci dit, j'affirme — avec la certitude de rencontrer l'accord de tous les flamands — que telle n'a jamais été leur pensée. Je vais plus loin que la plupart d'entre eux lorsque je voudrais — ce pays étant bilingue — que l'enseignement du flamand soit mis à la disposition de tous les Belges — parce que je pense qu'à leur point de vue, aucune langue étrangère ne saurait être comparée, pour l'utilité, à la langue que parlent plusieurs millions de leurs compatriotes. J'en ai fait l'expérience — ayant dû apprendre, ou plutôt réapprendre le flamand, qui m'avait été mal enseigné, le jour où, ayant pris conscience de cette utilité, je m'en suis imposé les conséquences.

Tout ceci, bien entendu, réserve entière faite de la liberté du père de famille. Et les mêmes raisons me font ajouter que réciproquement il faut, autant que possible, et fût-ce de façon rudimentaire, assurer la connaissance du français aux enfants du pays flamand.

Enfin, je considère comme indispensable que le citoyen d'élite — j'entends par là celui qui a subi la formation des humanités complètes — que celui-là soit mis à même de connaître, parler et écrire nos deux langues nationales.

En résumé, pas de contrainte. La liberté pour tous. L'enseignement des deux langues à la portée de tous, tous étant engagés à acquérir la connaissance de celle qu'ils ignorent. Je ne vois pas en quoi cela porte atteinte aux « droits légitimes » des uns et des autres, et le « flamingant » ou le « wallingant » que cela mécontenterait seraient également injustes. Aussi leurs plaintes resteraient-elles sans écho.

Ceux qui protestent disent que le flamand n'est pas une langue et qu'il est inutile de l'apprendre. J'ai répondu pour ce qui concerne l'utilité « spéciale ». La vie sociale s'élargit. Les moyens de communication augmentent en nombre, en rapidité, diminuent en prix. Les nécessités de la vie transportent sans cesse, à quelque condition qu'il appartienne, le Wallon en Flandre et le Flamand en Wallonie ; et il est inconcevable qu'on ne considère pas comme une chose essentielle d'être en état de se faire comprendre partout et de tous dans son propre pays. Mais de plus, la langue flamande pure — le néerlandais — est une langue très belle et très harmonieuse. Elle a une littérature appréciée et j'ai pris grand plaisir à apprendre à la connaître. Le nombre d'ouvrages scientifiques écrits en cette langue est considérable. Elle est parlée en Belgique par quatre millions d'hommes. Son domaine ethnique est restreint — mais sa connaissance facilite infiniment l'acquisition de celle de l'allemand : ainsi, en même temps qu'il apprend la langue nationale, l'enfant se prépare à acquérir une des grandes langues internationales. Tout cela mérite d'être pris en considération — sans préjugé — lorsqu'on veut résoudre le grand et difficile problème qui nous occupe.

Lorsqu'on ramène ainsi les faits à leur vérité froidement reconstituée, il reste seulement ceci : que *les Flamands demandent, tout en ne s'opposant pas à la culture française et même en ne se refusant pas à l'acquérir, à garder leur langue et leur culture*. Et pour y parvenir, ils formulent une série de revendications dont je veux citer quelques-unes.

Ils demandent que l'administration et la justice soient bilingues : peut-on leur contester le droit d'être compris de leurs administrateurs et de leurs juges ?

Ils veulent que la langue véhiculaire de l'enseignement primaire en pays flamand soit la leur : n'est-ce pas conforme aux principes de la pédagogie que l'on se serve, pour communiquer des notions ignorées à des enfants, de leur langue maternelle ?

Ils désirent enfin — et nous voici tout à fait à la question — que l'on forme, en Belgique, des hommes de culture supérieure — artistes, professeurs, savants — qui soient en état d'écrire, penser, enseigner dans leur langue. Et pour cela, ils demandent une Université, d'où la

culture française ne serait pas exclue, mais où l'enseignement serait donné en flamand.

Dût cet aveu paraître extraordinaire, je ne trouve là rien qui ne soit logique. Pourquoi la bourgeoisie *devrait-elle*, en pays flamand, renoncer à parler la langue du peuple dès lors qu'elle aborde les hautes études? Faut-il qu'il y ait là-bas, entre les riches et les pauvres, entre les intellectuels et les manuels, une barrière infranchissable? N'est-ce pas à cela qu'on arrive, en laissant aux uns leur langue, en faisant *obligatoirement* des autres des francisés? Pourquoi empêcher que se développent pleinement en Belgique un art flamand, une science flamande? Ne vaut-il pas mieux mettre en valeur, faire produire, féconder les forces latentes, que de chercher à les étouffer, à les déformer, à les contraindre? Et en quoi cela porte-t-il atteinte aux « droits légitimes » des Wallons?

J'avoue donc ne pas comprendre l'émotion que suscite le projet de création d'une université flamande. Les Wallons n'y iront pas. Personne ne leur demandera d'y aller. Beaucoup de Flamands, j'en suis convaincu, préféreront pour des raisons diverses les universités de langue française. Ils auront la liberté du choix. Mais que les autres fassent ce qu'ils veulent. Du moment qu'ils sont assez nombreux pour qu'une université puisse en vivre, je ne vois pas de quel droit elle leur serait refusée.

Reste à savoir s'il faut transformer l'université de Gand, ou créer une université nouvelle, ou encore annexer à Gand, une section flamande.

Je ne me prononce pas. Je préférerais quant à moi créer un centre nouveau de hautes études plutôt que de transformer une université existante — afin de laisser subsister tels qu'ils sont aujourd'hui les quatre foyers de lumière que nous avons, et aussi parce que j'y verrais une solution conciliatrice.

Mais la question est complexe. Elle est à la fois une question de finances et d'application pratique. D'une part, il est certain que tout gouvernement s'occupera de rechercher la moindre charge pour le Trésor. D'autre part, il paraît évident, une fois le principe admis, que nos compatriotes flamands ont droit à ce que leur université soit entretenue par l'Etat, et comporte tous les services qui caractérisent un véritable établissement d'enseignement supérieur. Toute concurrence serait, sinon, évidemment impossible entre un établissement insuffisant et incomplet, et les universités existantes. Il faut placer les Flamands, sur un pied d'égalité. — La grande difficulté de pareille création, à Anvers par exemple, sera au point de vue pratique, qu'elle pourra nuire aux universités actuelles, et spécialement à celle de Bruxelles, que fréquentent un grand nombre d'étudiants originaires de la province d'Anvers.

Tout cela, dans ma pensée, doit être réservé, et examiné, avec l'unique préoccupation de faire œuvre loyale, utile, complète.

Unissons donc les efforts des hommes de bonne volonté pour y parvenir. Ni la culture française, ni la wallonne ne sont en danger : dissipons le malentendu. Gardons-nous de froisser inutilement les Flamands en raillant leurs patois locaux ou en ridiculisant leur traduction des noms français. Toutes les langues ont des patois et traduisent les noms. Les plaisanteries sur ce thème blessent de légitimes susceptibilités, et sont bien souvent, il faut le dire, d'une lourdeur tout-à-fait germanique. Méfions-nous surtout des pêcheurs en eau trouble, qui voient dans la querelle des langues une « affaire », et, flamingants ou wallingants, par l'exagération violente de leur langage, cherchent à trouver, en même temps qu'une popularité de mauvais aloi l'occasion de devenir enfin quelqu'un ou quelque chose. C'est la seule façon d'aboutir à la solution juste, sans à-coups et sans violences.

Parmi les hommes de bonne volonté, je range aussi bien ceux qui, comme Louis Franck, revendiquent au nom du peuple flamand ce qu'ils estiment être ses droits, et ceux qui, comme vous, ne veulent pas autre chose qu'empêcher que ces revendications n'aboutissent à une œuvre d'oppression et de réaction. Animés tous d'intentions conciliantes et louables, j'ai la conviction de ce que vous vous entendriez sans peine, si vous vous connaissiez mieux que par des comptes rendus inexacts et généralement tendancieux. J'ai surtout l'espérance que l'entente des dirigeants deviendrait ainsi l'un des cartels les plus utiles qui se puissent conclure : croyez bien que M. Franck le désire de tout son cœur. Je n'en veux d'autre preuve que l'énergie avec laquelle il a combattu à la Chambre, à plusieurs reprises, des propositions qui tendaient à imposer dans certaines circonstances le flamand en pays wallon.

**M. Arthur Dupont**

avocat, Anvers

*Un moyen de conciliation.*

Le temps n'est plus où l'on croyait le flamingantisme un mouvement sans importance, organisé par quelques énergumènes criant très fort, cherchant de plantureuses prébendes pour y caser leur infériorité intellectuelle et scientifique. Les leaders de la première heure se sont multipliés, les succès obtenus ont fait naître de nouveaux champions. Derrière ces chefs il y a maintenant des troupes composées en majorité de gens à courte vue et de peu d'instruction : une partie du peuple flamand qui se laisse entraîner aux harangues enflammées d'orateurs essentiellement faits pour lui. Enfin, qui pis est, le mouvement comprend des convaincus et même des hommes de talent.

Les Wallons font un peu tard ces constatations et ils s'émeuvent non sans raison.

Le moyen de remédier au danger dont est menacée la culture française ? il est, à mon avis, aussi simple que pratique : accorder aux

flamands tout ce qu'ils demandent, mais sans leur permettre de donner des accrocs constants à un principe constitutionnel, celui de la Liberté des langues. Je m'explique: que l'on oblige tous les fonctionnaires en territoire flamand ou bilingue, à connaître les deux langues, rien de plus juste; que personne ne puisse postuler une place de fonctionnaire sans avoir établi des aptitudes suffisantes à cet égard, rien de plus équitable; que dans tout ce qui concerne l'administration publique, les deux langues soient simultanément et obligatoirement employées, c'est encore parfait. Mais rien ne justifie l'obligation pour un père flamand d'instruire son fils en flamand s'il entend préférer une instruction française. Aucun principe, aucune règle, aucun moyen sérieux n'explique l'obligation imposée aux parents de rendre leurs enfants aptes à devenir fonctionnaires, s'ils leur donnent des connaissances suffisantes dans une autre langue nationale. Si ce système diminue le nombre de candidats au fonctionnarisme, tant mieux pour le public et pour le pays! Supprimons donc toutes les obligations en matière de langue et n'en créons plus de nouvelles. Plus d'obligation pour un prévenu de se faire défendre en justice dans l'une ou l'autre langue, droit évident pour lui de choisir la langue employée dans l'instruction et dans la défense. Plus d'obligation pour un flamand d'acheter un indicateur bilingue comprenant des textes en odieux français, mais droit pour chacun de choisir le texte flamand ou français. Nécessité pour le Gouvernement de créer dans notre pays bilingue des établissements d'instruction primaire moyenne et supérieure pour les deux classes qui forment notre pays; facilités données à tous, même aux flamands de devenir avocat, médecin, ingénieur, pharmacien en flamand ou en français, mais liberté aussi pour chacun. Par conséquent pas de suppression de l'Université de Gand par la flamandisation, mais création à Gand, à Anvers ou à Neder-over-Heembeek, de l'université flamande avec d'excellents professeurs flamands, et si possible exclusivement flamands. Le seul énoncé de ce système vous démontre combien il est juste, équitable, raisonnable et constitutionnel.

Les flamands n'en voudront pas! Pourquoi? Il leur donne satisfaction dans toutes leurs réclamations légitimes et notre pays est assez riche pour se payer cette expérience apaisante. Le seul motif que les flamingants pourraient invoquer pour combattre l'application de cette théorie de liberté serait la démonstration trop évidente du but réel qu'ils poursuivent: le relèvement et la diffusion à tout prix, et au besoin par l'oppression des Belges flamands aussi bien que wallons, d'une langue de second ordre dans l'ensemble des langues humaines. Que ce soit là un but louable en soi, défendable au point de vue subjectif flamand, je n'en disconviens pas, mais que ce but puisse se poursuivre par la méconnaissance des droits de tous les Belges, de l'une des libertés les plus chèrement acquises, même par la mise en péril de notre nationalité, c'est ce qu'aucun bon esprit ne pourra admettre.

Que tous les Wallons et les Flamands raisonnables se mettent d'accord sur les principes ci-dessus exposés et en peu d'années, l'expérience établira quelles étaient les mesures nécessaires ou mêmes utiles, et *quelles sont les réformes de pure façade dont les Flamands eux-mêmes n'ont pas voulu user.*

### M. le Dr Dupureux

Gand

Je pense, en ma qualité de Wallon établi depuis longtemps en Flandre, pouvoir vous donner une opinion impartiale sur l'objet qui est la cause de votre referendum.

Je suis parvenu, sans trop de difficulté, comme nombre d'autres Wallons, dans les mêmes conditions que moi, à posséder suffisamment la langue flamande pour la parler et l'écrire. Certains Wallons, avocats, plaident en flamand, pédagogues, enseignent en cette langue, magistrats instruisent et jugent facilement en *moedertaal*, de nombreux médecins en font un usage constant dans leur clientèle et des politiciens n'hésitent pas à affronter des meetings néerlandais. Cela prouve qu'un homme instruit peut acquérir l'usage d'une langue quand il veut.

Vivant depuis de longues années au milieu d'une population flamande où m'appellent les devoirs de ma profession, j'ai compris l'erreur de certains Flamands de ne pas vouloir pratiquer leur langue maternelle, trop souvent par mépris du langage populaire, il faut bien le dire.

Aussi du moment où se firent jour les premières réclamations en faveur de l'égalité des deux langues nationales dans l'enseignement primaire et moyen, je me suis trouvé aux côtés de ceux qui réclamaient cette égalité, sans pour cela demander, comme certains l'eussent voulu, l'exclusion du français des écoles publiques.

Il y avait là une question de justice et de démocratie.

Non seulement le peuple a le droit d'être jugé et administré dans sa langue maternelle, mais il est utile au premier chef que les classes dirigeantes et les classes déshéritées se comprennent.

L'ignorance de la langue du peuple par la bourgeoisie a été trop longtemps une cause de mécontentement, de conflit même, entre citoyens du même pays.

Cette situation qui se modifie, heureusement, n'a profité qu'à quelques-uns qui pêchaient en eau trouble.

Je suis donc partisan de l'enseignement bilingue aux deux premiers degrés; quant à l'enseignement supérieur flamand je le crois inutile, et je considère comme un danger la suppression de l'université de Gand.

S'il s'agissait d'établir une université allemande, pour une population de langue germanique pure, pour son utilité; l'Allemand comme le Français, étant une langue mondiale, véhicule indiqué des connaissances humaines.

Les nations de langue néerlandaise, sont trop peu peuplées pour que leur influence se fasse sentir au delà de leurs frontières. Quoi que l'on fasse, elles seront toujours tributaires de leurs puissants voisins, tant au point de vue scientifique, qu'au point de vue politique ou économique.

Ne cherchons pas à jouer le rôle de l'ambitieuse grenouille de la Fable.

Qu'on ne me fasse pas dire que nos provinces ou celles des Pays-Bas ne puissent produire de grands savants.

Mais pour faire connaître leurs travaux et les faire apprécier par le monde intellectuel, ces savants sont tenus à employer une langue universellement répandue que ce soit l'Anglais, l'Allemand ou le Français, pour le centre de l'Europe. C'est pourquoi la suppression de l'Université de langue française à Gand, serait non seulement une erreur, mais encore un crime de lèse patrie.

La réputation scientifique de ce centre académique amène régulièrement de l'étranger, depuis la Russie, la Chine, le Japon jusqu'à l'Amérique du Sud, en passant par les pays balkaniques une foule de jeunes étudiants qui vont reporter dans le monde entier la science qu'ils ont puisée chez nous et mettre ainsi en relief le nom de la Belgique, dont ces relations servent également les intérêts matériels.

Viendraient-ils si les cours étaient flamands ? Evidemment non ! La culture française est nécessaire pour les Flamands instruits ; elle correspond à un besoin intense, je dirai naturel, la langue française étant, depuis des siècles, celle de la bourgeoisie et de l'aristocratie flamandes.

Deux Gantois, Georges Rodenbach et Maurice Maeterlinck, illustrent les lettres et le théâtre français.

Quant à cet argument pseudo-démocratique que l'enseignement supérieur flamand ouvrira les portes de l'université à tous les enfants du peuple, j'en fais bon marché. Pour entreprendre de hautes études, il faut une culture intellectuelle complète.

Or en Belgique tout homme de culture complète doit non pas seulement comprendre le français, mais le connaître.

Les protagonistes du mouvement flamand universitaire sont tous animés du plus profond amour des lettres françaises ; ils ne parlent « chez eux » que le français et se font un devoir d'assister à toutes les manifestations dramatiques ou littéraires françaises.

Il est un cheval de bataille qu'aiment à chevaucher les partisans du flamand à l'Université. Pour la propagation des vérités scientifiques et des connaissances historiques ou philosophiques par l'extension universitaire flamande il faut, disent-ils, que les conférenciers aient puisé leur savoir à des sources flamandes, en langue flamande.

J'estime, avec d'autres esprits éclairés en la matière, que les universités populaires ne répondent, en aucune façon, au but que l'on y poursuit. Elles pourraient être supprimées sans grand dommage. Il faut que

la science soit versée aux ignorants, non par des amateurs, mais par des professionnels, des pédagogues, en un mot, qui sachent enseigner.

Un excellent enseignement primaire flamand, avec des écoles d'adultes ouvertes à tous ; un enseignement moyen bilingue avec des conférences faites par des pédagogues ; le tout organisé par les pouvoirs publics remplacera avantageusement ces causeries, trop souvent sans cohésion, où des Bellac, non de premier ordre, cherchent plutôt à se faire valoir qu'à enseigner.

La mécanique, les mathématiques, l'astronomie, les sciences naturelles, l'hygiène, la littérature, l'histoire, toutes les connaissances générales que l'on professe dans les extensions universitaires sont du domaine de l'enseignement moyen et seront présentées avec plus de méthode et plus de clarté, par des personnes compétentes et par conséquent avec plus de profit pour l'auditeur.

J'ai répondu peut-être trop longuement à la première de vos questions, mais je vous devais toute ma pensée. Quant aux moyens à opposer à ce mouvement aussi dangereux que factice, ils consistent dans ceux déjà mis en œuvre par la Ligue pour la défense du Français à l'Université qui comprend des hommes de toutes les opinions et dont beaucoup figurent au premier rang des défenseurs des droits des Flamands, et portent fièrement le titre de Flamingants. Leur passé répond de leur sincérité.

C'est à eux d'éclairer leurs concitoyens flamands et leurs compatriotes Wallons qui ignorent trop la situation réelle en Flandre. Ils n'y failliront pas j'en suis sûr. Ils sauront faire en sorte, tout en maintenant leurs droits et la culture de leur langue, de ne pas se laisser isoler du reste du monde. La propagande doit se faire inlassable, par voie de meetings par des articles de presse, par le moyen de pétitions auprès des Chambres législatives, des conseils communaux ou provinciaux.

L'unité nationale est en jeu, sachons la défendre coûte que coûte.

### M. Hennequin

Secrétaire général du Comité Central  
de l'Association flamande pour la vulgarisation  
de la langue française, à Gand.

I. — Convient-il de supprimer en Belgique une université française ?  
De créer une université flamande ?

R. NON pour les deux parties de la question.

Les motifs en ont été développés suffisamment dans des conférences, des meetings, des brochures, des journaux ; il serait oiseux de les répéter ici.

II. — Quelles mesures convient-il de prendre pour arrêter la lutte sans merci poursuivie dans le pays entier contre le français et contre la race wallonne ?

R. Il nous semble qu'il n'y a qu'un moyen de faire renaître le calme



dans les esprits et de mettre fin aux exagérations qui se sont produites depuis quelques temps : les représentants et sénateurs de la partie wallonne du pays devraient s'unir aux représentants et sénateurs flamands d'expansion française pour déposer, puis discuter et voter *sans retard* une loi révisant les lois de 1883 et de 1910 dans le sens de la LIBERTÉ, LA PLUS ABSOLUE, POUR LES CHEFS DE FAMILLES DE FAIRE DONNER L'ENSEIGNEMENT A LEURS ENFANTS, DANS LA LANGUE DE LEUR CHOIX. (1)

Quant à l'enseignement supérieur, nous préconisons la solution de feu Mr De Vigne, qui dans une lettre au journal le « *Volksbelang* » du 2 décembre 1899 constatait qu'en dehors d'un cercle très restreint, le projet d'Université flamande rencontrait un accueil plutôt hostile. Il proposait de l'abandonner et de le remplacer par une solution transactionnelle. « Dans chacune des quatre facultés, de même qu'aux écoles techniques on instituerait un cours libre sur les généralités de l'enseignement de chacune d'elles. Ces cours qui ne constitueraient que la répétition des matières enseignées seraient pratiques, c'est-à-dire, consisteraient en interrogations et conversations entre professeurs et élèves. Ils seraient facultatifs ; mais le gouvernement s'engagerait à ne nommer, en pays flamand, à aucune fonction publique, ceux qui ne prouveraient pas les avoir suivis avec succès ».

### M. René van Santen

avocat, Anvers.

#### I. Convient-il de supprimer en Belgique une Université française ?

La suppression d'une école officielle dans un pays civilisé ne peut se justifier que par le manque d'élèves. Tel n'est certes pas le cas pour l'Université de Gand.

#### II. Convient-il de créer une Université flamande ?

Deux éléments seraient de nature, à amener la création d'un établissement de ce genre. Ce serait d'abord le fait qu'un grand nombre d'intéressés la demanderaient et ensuite la conviction que l'enseignement qu'on y donnerait profiterait aux élèves.

#### Qui réclame la création d'une Université flamande ?

a) Une toute petite minorité d'étudiants (Les assemblées universitaires, à Gand, le prouvent.)

b) Une cinquantaine d'aspirants professeurs.

(1) C.-à.-d. pour bien préciser notre pensée que dans toutes les localités flamandes où les enseignements primaire et moyen sont organisés avec le flamand comme langue véhiculaire et le français comme seconde langue, il y aurait une (ou « des ») école où le français serait langue véhiculaire avec le flamand comme seconde langue. Le contraire en pays wallons. Bien entendu, et nous ne pouvons assez insister sur ce point, liberté absolue pour le chef de famille de faire suivre, par ses enfants, l'école de son choix.

c) Une masse populaire qui n'entend rien à la question.

d) Quelques politiciens qui flattent la dite masse populaire.

Cela tend à prouver que si l'on crée cette Université :

1° Elle ne comptera que très peu d'élèves.

2° Les cinquante aspirants seront nommés professeurs, cela va sans dire.

3° Après avoir obtenu cette fantaisie, la masse populaire en réclamera une autre.

4° Les quelques politiciens continueront à soutenir les revendications de la dite masse à moins que le corps électoral ne leur signifie un congé bien mérité.

Cet enseignement flamand profitera-t-il aux étudiants ?

Je ne le crois pas, car s'ils ne sont pas à même de lire, d'écrire et de parler couramment le français, ces futurs médecins, avocats et ingénieurs seront bien mal armés, car ils resteront toujours en état d'infériorité à côté de ceux qui possèdent cette deuxième langue nationale. Si au contraire ils sont en mesure de suivre les cours en français, l'enseignement flamand devient évidemment un non-sens, car il est incontesté qu'un enseignement universitaire doit, si possible, être donné dans une langue mondiale.

Je crois donc, au point de vue utilitaire, qu'il n'y a pas lieu de créer une Université flamande.

Mais au point de vue théorique, il est difficile de combattre cette création.

Lorsqu'à des enfants on sert du gâteau, il est impossible de donner à l'un ce qu'on refuse à l'autre, même si les parents estiment que ce dernier pourrait en être indisposé.

Donnons donc une Université flamande nouvelle aux Flamands. S'ils ont les yeux plus grands que le ventre, tant pis pour eux. Si l'on y forme de tristes avocats, ingénieurs ou médecins, tant pis pour ceux-ci. Nous aurons ainsi l'occasion de prouver par l'absurde que notre thèse utilitaire était la seule bonne et la seule raisonnable.

#### III. Quelles mesures convient-il de prendre ?

Je ne parlerai que de la lutte entreprise contre le français, car celle-ci existe à toute évidence. Quant au mouvement hostile à la race wallonne, je ne le constate pas et ne veux par conséquent le discuter.

Voici trois moyens que je préconise depuis longtemps :

1° Nous grouper en fédérations, en cercles, en comités et en sous-comités, pour réunir nos forces sérieuses mais éparses.

2° Exiger la connaissance du français de ceux que nous employons (commis, domestiques etc..)

3° Inscrire le problème des langues aux programmes de toutes nos associations politiques et ne donner nos voix qu'à ceux qui sont disposés à lutter contre le flamingantisme.

**M. Armand Spée**

Avocat, Anvers

Président de la *Ligue pour la Liberté des Langues*  
(section libérale, groupe d'Anvers)

Il est bien évident que toute mesure tendant à la suppression d'une Université est une mesure mauvaise. Et lorsque cette Université est, comme celle de Gand, le seul foyer intellectuel de toute une région, la suppression de pareille institution devient un crime de lèse-civilisation.

Au point de vue subjectif, la situation est plus grave encore. Ainsi tous les Flamands, ayant comme langue maternelle le Français, — ils sont 900.000 et c'est parmi eux que se recrutent presque exclusivement les élèves de nos Universités — n'auront plus d'enseignement supérieur ? Pour pouvoir suivre des cours universitaires une seule ressource leur restera : aller habiter la Wallonie ! Car que l'on ne s'imagine pas que les lois de contrainte en matière de langues aient jamais atteint leur but. Voyez l'Alsace : le Français y est-il en recul ? Le seul résultat que l'on obtiendra, et celui-là se fait sentir dès maintenant, c'est de surexciter les passions, et de créer non seulement une haine de races mais encore une haine de classes chaque jour plus violente.

Mais, dit-on, on remplacera l'Université de Gand par une Université Flamande !

Tout d'abord si même il était prouvé qu'une Université Flamande est viable, pourquoi l'édifier sur les ruines d'une institution florissante ? Pourquoi, en supposant toutes les revendications flamandes à ce sujet légitimes, ne pas concevoir la création d'un enseignement supérieur flamand sans y attacher l'idée de destruction de l'enseignement supérieur français ?

Au début de la campagne actuelle entreprise pour l'obtention d'une Université Flamande, personne ne réclamait la disparition de l'Université de Gand. L'évolution qui s'est produite, rapide, en cette matière, c'est l'évolution logique subie par tout le Flamingantisme. Tout d'abord l'on réclame une chose qu'il semble logique d'accorder. Et on la présente de telle façon que la Wallonie est obligée de se dire : « Votons donc cela, car cela ne nous touche pas. » Puis on évolue, et ce qui ne semblait être au début que la reconnaissance d'un droit, se transforme en une contrainte vis-à-vis de tous ceux qui habitent les Flandres, et indirectement vis-à-vis de tous les Belges. Et cette contrainte révèle le fond du flamingantisme : la haine de tout ce qui est d'expression française.

Mais dans la question qui nous occupe, le flamingantisme, jusqu'ici insolent et triomphant, pourrait bien s'être trompé. Il semblait au début que la création d'une Université Flamande fût une question de jours. Les députés de la Wallonie tout entière semblaient disposés à faire cette nouvelle concession au flamingantisme. Et dans les milieux dirigeant le mouvement, on semblait considérer la chose comme acquise

C'est pourquoi l'on évolua très rapidement et l'on ajouta à la première revendication déjà triomphante, une seconde, l'aboutissement logique de la première : la suppression de tout enseignement supérieur en Français dans les Flandres. C'est cette seconde revendication qui semble avoir ouvert les yeux de tous ceux qui ne voulaient pas croire en la haine du flamingantisme contre le Français. On commence à comprendre que le but poursuivi par les flamingants actuels est de créer en Belgique une patrie flamande et d'en rejeter tous ceux qui ne consentent pas à se servir exclusivement du flamand comme langue maternelle. Pour y arriver le flamingantisme a suivi une voie logique. Il s'est emparé tout d'abord de l'enseignement primaire de nos grandes villes. Puis on a arraché au pouvoir législatif mal éclairé, les lois de 1883 et de 1910 sur l'enseignement moyen. Aujourd'hui l'on exige une dernière mesure pour arriver à la transformation complète de l'enseignement en Flandre : la flandrisation de l'Université de Gand.

Et c'est tout cela qui m'effraye.

Car, je l'avoue, je ne craindrais guère la création d'une université flamande nouvelle. Si, comme le soutiennent les flamingants, pareille institution correspond à un besoin réel, elle pourra vivre. Mais si au contraire — et c'est là mon intime persuasion — les résultats ne correspondraient pas à l'attente des chefs flamingants, elle mourrait de sa belle mort. Et ce n'est pas là où je vois un danger si grand.

Mais ce qui semble bien plus grave, c'est la cassure définitive qui se produirait entre les classes éclairées des deux parties du pays. Le Flamand instruit en arriverait à ne plus pouvoir se faire comprendre par un Wallon, pour qui il serait bien plus étranger qu'un Français. Une direction unique en Belgique deviendrait impossible, faute au Flamand de pouvoir pénétrer l'âme wallonne.

Et puis quel mauvais service à rendre à nos classes élevées que de ne leur donner un enseignement qu'en une langue secondaire. Alors que l'on demande aux savants actuels de se tenir au courant de tout ce qui se publie dans le monde entier, l'on irait volontairement créer une difficulté de plus à ceux qui plus tard doivent être notre gloire et notre force.

Je sais que l'on a soutenu que des savants hollandais étaient pourtant parvenus à obtenir des prix Nobel. Je ne le dénie pas. Mais ce qu'on oublie d'ajouter c'est que tout Hollandais éclairé, connaît à côté de sa langue maternelle, une langue de grande circulation, soit le Français, soit l'Allemand. Et c'est ainsi que nombre de savants hollandais publient leurs ouvrages soit en Français soit en Allemand pour arriver à se faire lire par leurs collègues du monde entier.

Enfin, et sous ce rapport les leçons du passé ont été trop dures pour que nous puissions les oublier, le plus puissant motif pour lequel je vois en une Université Flamande une arme terriblement dangereuse, c'est que si on la crée aujourd'hui, demain l'enseignement supérieur flamand